

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2018

OBJET : SECOND DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

L'an deux mille dix-huit, et le 04 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRIBARNE, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY – Geneviève DULIN – Henri DIRIBARNE – Jean-Baptiste LAMOTE – Jeanne SUPERVIE – Odette DIBON — Martine CELHAY – Elisabeth TOURATON – Lionel DIRIBARNE – Joël OYHENART – Grégory LEMBEYE — Sylvie DARGUY- Patrick BERHOIRIGOIN - Jérôme DACHARY - Ramuntcho BALADE

EXCUSES : Maryse HOURCAU- Céline BIDART

Monsieur le Maire rappelle que les élus travaillent sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU), prescrite en Conseil Municipal le 06 octobre 2015, depuis presque 3 ans. Il rappelle que cette démarche nécessite de prendre en compte des documents supra-communaux (schéma de cohérence Territorial, Programme Local de l'Habitat, etc.) tout en étant à l'écoute des administrés.

Il précise que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui doit fixer les grandes orientations du développement communal pour les 10 ans à venir, a déjà été débattu en séance du Conseil municipal le 20 décembre 2016, quelques jours avant le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Pays Basque, et que les 2 ans de travail qui ont suivi ont permis d'affiner les objectifs fixés.

Il souligne qu'il revient aux élus de prendre la responsabilité d'écrire un projet ambitieux mais réaliste pour les Bardoztars, en intégrant les différentes problématiques qui se posent à eux et en fixant des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il rappelle les 5 grandes orientations retenues lors du premier débat, à savoir :

1. Incrire le PLU dans le projet de requalification et structuration du bourg
2. Protéger le cadre de vie rural en assurant une vie économique et sociale dynamique grâce aux fonctions du bourg
3. Organiser un territoire préservant les fonctionnalités écologiques
4. Préserver ses ambiances boisées, ses atouts paysagers et architecturaux
5. Agir sur les cibles de durabilité

Madame DULIN, adjointe à l'urbanisme, indique que les modifications apportées au document initial sont peu nombreuses mais notables.

- Concernant l'orientation 1, l'objectif démographique de 2300 habitants est maintenu mais sur une période plus longue (2028 au lieu de 2026).
- Concernant l'orientation 5, la commune affiche un objectif de modération de consommation de l'espace plus ambitieux qu'il y a 2 ans puisqu'elle se fixe une densité moyenne de 16 logements par ha (au lieu de 8 à 12 lors du 1^{er} débat) soit le double de ce qui s'est réalisé au cours de la décennie précédente. Cela représente un potentiel d'environ 210 à 215 logements : 180 nouveaux plus 35 issus des divisions de logements existants (tendance observée dans le diagnostic : environ 20%). Cette augmentation de la densité permettra une meilleure optimisation du foncier.
- Elle précise aussi qu'un schéma représentant les principes du PADD avec les principales trames structurantes (bleue et verte) a été ajouté afin de favoriser une lecture synthétique du document.
- Elle précise enfin que les autres orientations n'ont pas fait l'objet de modifications.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est issu d'un long travail de la commission d'urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, qu'en moyenne une dizaine de conseillers sont présents à chaque réunion de travail et que tous les comptes-rendus de réunion sont adressés à chacun.

Madame DARGUY, absente lors de la dernière réunion de travail, s'enquiert du calendrier des différentes phases à venir.

Madame DULIN lui indique qu'à ce stade d'avancement, le Débat à la CAPB pourrait intervenir en février et l'arrêt du PLU ce printemps, si le zonage est rapidement validé, de même que les OAP. L'objectif étant d'approuver le PLU avant la période de réserve liée aux élections de 2020.

Monsieur DACHARY et Monsieur LAMOTE demandent à ce qu'on leur re-précise certaines limites de l'enveloppe urbaine et le principe des OAP qui ont conduit à fixer l'objectif de réduction de consommation de l'espace présenté ce jour. Monsieur le Maire les rappelle sur fond de photographie aérienne.

Le débat sur le PADD touchant à sa fin, et considérant que sa tenue ne donne pas lieu à un vote,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue ce jour du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU, ainsi que le prévoit l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, qui sera annexé à la présente délibération.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait à BARDOS, le 04 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Paul DIRIBARNE

